

| | |
|---|---------------------------------------|
| Nombre des présents : 18 | Quorum à 12 |
| La Principale ouvre la séance à : 17h38 | Secrétaire de séance : Mme MOUSSELARD |
| Excusés et présents : voir liste d'émargement | |

1. DOMAINE RÉGLEMENTAIRE

1.1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du : 17/10/2024

| | | | | | |
|----------|---|--------------|---|--------|----|
| Contre : | 0 | Abstention : | 0 | Pour : | 18 |
|----------|---|--------------|---|--------|----|

2. DOMAINE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

2.1 Exercice 2024 : DO, DBM, EPA

a) Pour information : Décisions budgétaire modificative N°9

b) Pour Vote : Décisions budgétaire modificative N°10

- Prélèvement sur les fonds de réserves pour 6500 € comme suit :
 - 3500 € sur ALO pour les contrats et réparations
 - 3000 € sur ALO pour le gaz

A l'issue de ce prélèvement, nos fonds de réserves atteindront 43452,81 € soit 41 jours

| | | | | | |
|----------|---|--------------|---|--------|----|
| Contre : | 0 | Abstention : | 0 | Pour : | 18 |
|----------|---|--------------|---|--------|----|

c) Pour information : Etat prévisionnel des Achats

2.2 Exercice 2025 : Actualité

Suite à la modification du calendrier mise en place par le département cette année, le budget a été présenté au CA du 17 octobre au format EXCEL puisque les outils de préparation budgétaire n'était pas encore disponible. A l'issue de l'instruction par les autorités de contrôle, voici les décisions :

- le département a décidé la mise en règlement conjoint en raison du non-respect des orientations définies par l'Assemblée départementale.
- Le Rectorat de l'Académie de Grenoble a placé le budget en règlement conjoint sur décision du département.

Le département demande au service du Rectorat de se prononcer pour une modification du budget 2025 :

- supprimer la ligne ouverte en AP– Activités Pédagogiques sur la dotation de fonctionnement pour 4500 € et augmenter les crédits ouverts au service ALO – Administration et Logistique pour la viabilisation et les contrats afin de respecter leurs orientations.
- Prélever sur les fonds de réserves du collège 4500 € pour les besoins du service AP– Activités Pédagogiques

A l'issue des prélèvements effectués sur l'exercice 2024 et celui proposé par le département pour l'exercice 2025, nos fonds de réserves atteindront 38152,81 € soit 36 jours.

Nous attendons les consignes de modifications demandées conjointement par les autorités de contrôle. Si elles n'arrivent pas à un accord, le dossier de règlement conjoint partira à la division des Affaires Financières.

Pour rappel, historiquement, la dotation de fonctionnement était répartie entre ALO et AP. A partir de 2023, le montant de la dotation allouée la 1^{ère} année n'a pas permis de poursuivre cette répartition, la 2^{ème} année le collège a modifié son budget à la demande du département le jour du CA, pensant que ce n'était qu'exceptionnel. Cette année, le collège a pris la décision de poursuivre le travail sur l'accès à la lecture ainsi que le maintien du devoir de mémoire sur la dotation de fonctionnement à hauteur de 6,65 %.

| ANNEE | % | DOTATION | AP | ALO |
|-------|-------------|-----------|-----------|-----------|
| 2020 | 30 % / 70 % | 64 378,00 | 19 313,40 | 45 064,60 |
| 2021 | 30 % / 70 % | 61 013,00 | 18 303,90 | 42 709,10 |
| 2022 | 30 % / 70 % | 50 471,00 | 15 141,30 | 35 329,70 |
| 2023 | 0 % / 100 % | 13 777,00 | - | 13 777,00 |
| 2024 | 0 % / 100 % | 67 658,00 | - | 67 658,00 |
| 2025 | 6,65 % / | 67658,00 | 4 500,00 | 63 158,00 |

Arrivée de Mme CAPOCCI à 17h45, 19 présents

2.3 Contrats et Conventions

a) Contrat

CUNY PRO, notre fournisseur de maintenance des appareils de cuisson semble être fermé définitivement. Le contrat devient donc caduc. Il convient de relancer un appel d'offre pour cette prestation. Ce dossier est en cours et vous sera présenté au prochain CA.

2.4 – Fonds sociaux

a) Critères d'attribution des fonds sociaux

Proposition de reconduire les critères en application depuis 2016 pour 2025.

| | | | | | |
|----------|---|--------------|---|--------|----|
| Contre : | 0 | Abstention : | 0 | Pour : | 19 |
|----------|---|--------------|---|--------|----|

2.5 – Divers

a) Découpage des trimestres de demi-pension 2025

REPARTITION TARIF DEMI-PENSION 2025

Forfait DP4 jours - Décision départementale 2025 - Tarif journalier fixé à 3,20 €

| Trimestres | Découpage trimestre | Nbre de jours | Tarifs : 3,20 € |
|------------|-------------------------|---------------|-----------------|
| Tr2 24-25 | Du 01/01/25 au 31/03/25 | 41 | 131,20 € |
| Tr3 24-25 | Du 01/04/25 au 31/08/25 | 43 | 137,60 € |
| Tr1 25-26 | Du 01/09/25 au 31/12/25 | 55 | 176,00 € |
| | | 139 | 444,80 € |

Forfait DP3 jours - Décision départementale 2025 - Tarif journalier fixé à 3,50 €

| Trimestres | Découpage trimestre | Nbre de jours | Tarifs : 3,50 € |
|------------|-------------------------|---------------|-----------------|
| Tr2 24-25 | Du 01/01/25 au 31/03/25 | 31 | 108,50 € |
| Tr3 24-25 | Du 01/04/25 au 31/08/25 | 35 | 122,50 € |
| Tr1 25-26 | Du 01/09/25 au 31/12/25 | 42 | 147,00 € |
| | | 108 | 378,00 € |

Forfait DP2 jours - Décision départementale 2025 - Tarif journalier fixé à 4,20 €

| Trimestres | Découpage trimestre | Nbre de jours | Tarifs : 4,20 € |
|------------|-------------------------|---------------|-----------------|
| Tr2 24-25 | Du 01/01/25 au 31/03/25 | 21 | 88,20 € |
| Tr3 24-25 | Du 01/04/25 au 31/08/25 | 24 | 100,80 € |
| Tr1 25-26 | Du 01/09/25 au 31/12/25 | 28 | 117,60 € |
| | | 73 | 306,60 € |

Forfait DP1 jour - Décision départementale 2025 - Tarif journalier fixé à 4,20 €

| Trimestres | Découpage trimestre | Nbre de jours | Tarifs : 4,20 € |
|------------|-------------------------|---------------|-----------------|
| Tr2 24-25 | Du 01/01/25 au 31/03/25 | 11 | 46,20 € |
| Tr3 24-25 | Du 01/04/25 au 31/08/25 | 12 | 50,40 € |
| Tr1 25-26 | Du 01/09/25 au 31/12/25 | 14 | 58,80 € |
| | | 37 | 155,40 € |

Attention pour les périodes suivantes :

Les jours fériés sont déjà déduits pour les DP4 mais ne le sont pas pour les DP3, 2 et 1.

Tr2 24-25 :

Tr3 24-25 :

Sont comptés : le jeudi 8 mai et le lundi 9 juin 2025

pour les DP3, 2 et 1 = Remise d'ordre à faire pour les DP3, 2 et 1 qui mangent habituellement les jeudis et/ou lundis

Tr1 25-26 :

Sont comptés : le mardi 11 novembre 2025 pour les DP3, 2 et 1 = Remise d'ordre à faire pour les DP3, 2 et 1 qui mangent habituellement le mardi

| | | | | | |
|----------|---|--------------|---|--------|----|
| Contre : | 0 | Abstention : | 0 | Pour : | 19 |
|----------|---|--------------|---|--------|----|

3. DOMAINE DE L'ACTION EDUCATRICE

3. 1 Préparation de rentrée 2025 : Tableau des effectifs : 475 élèves dans 19 divisions

| NIVEAU | HORS ULIS | | | ULIS |
|------------|------------|---------------------|----------------|-----------|
| | Effectif | Nombre de divisions | Effectif moyen | |
| 3 | 93 | 4 | 23 | 2 |
| 4 | 123 | 5 | 25 | 2 |
| 5 | 125 | 5 | 25 | 2 |
| 6 | 122 | 5 | 24 | 6 |
| 475 | 463 | 19 | 24 | 12 |

L'effectif des troisièmes a été estimé suite à des discussions avec les professeurs principaux de 4^e pour des éventuelles orientations en prépa-pro.

La soirée porte ouverte du collège est programmée **le mardi 11 février 2025 à partir de 17h30**

Elle sera organisée sur le même format que l'an dernier :

- Présentation de la politique pédagogique et éducative de l'établissement dans l'amphi par l'équipe de direction élargie et le Conseil pédagogique ;
- Visite de l'établissement avec présence de l'APE.

Remarque de Mme FOURNIER : normalement, les élèves ULIS devraient être comptabilisés dans les effectifs de classe.

3. 2 ACTUALITES

DNB 2025 : Annonce ministérielle

- 2 épreuves distinctes : Histoire/Géographie et Education morale et civique ;
- Création Mention « Félicitations du jury »

Changement de date du Conseil des 4A : Vendredi 13 décembre à 16h45

3.3 DIVERS

Moyens HSE obtenus en novembre 2024 pour l'année scolaire en cours

La baisse des moyens octroyés nous oblige à prioriser les dispositifs.

L'enveloppe actuelle permet de financer :

- les ateliers de fluence en 6^{ème}, indispensables à la scolarité des petits lecteurs à l'entrée du collège (mais pas en 4^e) ;
- l'éducation à la sexualité, volet indispensable du Parcours éducatif de Santé (actuellement, 3 niveaux concernés) ;
- le projet bi langue qui contribue au rayonnement de l'établissement.

Echange avec Mme BAIZET-BOYRIES : 90% de progrès suite à la Fluence en 6^e

Le solde HSE actuel sera dédié à l'accompagnement des élèves les plus fragiles : Devoirs faits, Préparation de l'oral...

HSE obtenues en novembre 2024

| | |
|---------------------|-----|
| | 210 |
| Fluence | 30 |
| Bi langue | 40 |
| Education sexualité | 60 |
| Solde : DF | 80 |

Bilan intermédiaire du dispositif Devoirs Faits / Vie de classe

Au collège PREVERT, le dispositif Devoirs Faits est assuré dans toutes les classes par le professeur principal. Ce choix d'établissement permet d'augmenter le taux d'adhésion des élèves les plus fragiles.

La combinaison des moyens alloués permet de maintenir le dispositif :

- Toute l'année, sur le niveau de 6^{ème} : PACTE PP, PACTE PE et HSE
- Toute l'année, sur le niveau 3^{ème} : PACTE PP et Intervention AED (conditionné au remplacement de M CULNART, AED en charge des Devoirs faits en 3^{ème} (en lien avec les PP)
- Jusqu'aux vacances d'hiver sur les niveaux 5 et 4^{ème} : PACTE PP et HSE

Nous sommes en dialogue de gestion avec la DSDEN pour prolonger le dispositif.

Les devoirs faits sont planifiés toutes les semaines jusqu'aux vacances d'hiver.

Bilan du questionnaire sur le thème du harcèlement par Mme MERCADAL :

Attention, il manque un tiers des élèves qui n'ont pas répondu.

62 % des élèves ne se sentent jamais mal au collège.

Les élèves qui ont subi des violences souvent ou très souvent représentent 0.1 %.

Les élèves qui ont subi des violences souvent ou très souvent sur les réseaux représentent 0.3 %.

Au collège, la vie scolaire a une tolérance zéro. Le statut d'élève est impliqué donc la réponse est systématique et ferme.

Mise en place d'une séance sur le harcèlement sur Internet en 6^e, c'est sur ce niveau qu'il y a encore des problèmes signalés.

Parmi ceux qui ont subi de la violence, la moitié des élèves déclarent ne pas en parler à un adulte. C'est un axe d'amélioration.

La prévention commence à porter ses fruits : meilleure connaissance du numéro 3018 d'appel anonyme et gratuit.

Attention à la définition du harcèlement !

3 % ont déjà participé à des jeux dangereux, embêté un autre élève.

Axe d'amélioration : il faut qu'il y ait plus d'élèves qui participent au questionnaire

Qu'ils se sentent en sécurité pour parler de situations

4. Questions diverses :

La parole est donnée aux délégués des parents.

Question d'un parent : Remplacement de M. CULNART ? Il va avoir un moment de battement le temps de recruter un AED. Les devoirs faits pour les troisièmes seront forcément impactés (5h sur la semaine). La priorité est faite sur la sécurité des élèves (insultes, bagarres, prévention du harcèlement).

Question d'un parent : pourquoi les DF sont-ils faits par un AED pour les troisièmes ?

Réponse : Les professeurs principaux ont besoin de la vie de classe toutes les semaines.

Les troisièmes ont une heure en plus pour pouvoir faire des devoirs, avec un AED.

Pour être AED, il faut avoir son BAC. Ce n'est pas la mission principale des AED de faire des DF.

Mme MERCADAL demande que chaque AED s'investisse dans un domaine dans lequel il est à l'aise.

Question d'un parent : pourquoi il y a un tiers qui n'a pas répondu ?

Pour l'instant, c'est un questionnaire Pronote. Mais il n'est pas obligatoire.

L'année prochaine, Mme MERCADAL va communiquer davantage. Les PP le mettront en lien sur un devoir à faire sur Pronote.

S'il reste toujours autant d'élèves qui ne répondent pas, une heure sera banalisée.

Le questionnaire est anonyme donc pas d'indication en termes de niveau qui répond plus ou moins.

Remarque d'un parent : proposer lors du questionnaire la définition du harcèlement (critère).

Questions de parents : des questions ouvertes ont été posées : Témoin ou victime de jeux dangereux au collège ? Dans les questionnaires de parents, de nombreuses remarques au sujet de bagarres, d'attouchement, de racisme en particulier chez les sixièmes. Toutes les classes de sixième semblent touchées. « Les sixièmes n'ont peur de rien. »

Mme MERCADAL pense que l'on en parle plus et c'est tant mieux !

Tous les ans en octobre, novembre et décembre, les sixièmes dépassent les limites.

Il est de notre rôle de poser des limites !

Le questionnaire nous permet de réagir.

Mme CAMAPIN explique que les sanctions n'existent pas dans les écoles primaires !

Pour certains, il faut plus de temps pour comprendre les règles.

Mme MERCADAL dit que c'est positif, car il y a un dialogue !

Prendre le téléphone dès qu'il y a une inquiétude !

70 % de réponses grâce à un questionnaire sur Pronote.

Question de parents : y-a-t-il un protocole en cas de harcèlement ?

Oui, le protocole Phare est mis en place.

Deux fois : une situation dans le cas d'un élève isolé, un autre un cas de harcèlement.

Les situations se règlent de façon calme et sereine alors qu'auparavant les tensions pouvaient être très importantes. Il y a plus de capacité d'empathie : se concentrer sur la victime mais aussi sur l'élève qui a harcelé pour qu'il comprenne et ne reproduise pas ces actes.

Question : il y a une élève handicapée qui est moquée

Mme FOURNIER peut faire de la sensibilisation dans les classes.

Des moqueries au cinéma mais faites dans la pénombre.

A la rentrée, Mme FOURNIER a fait un point pour toutes les classes de sixièmes.

Mme MERCADAL est intervenue dans la classe en heure de vie de classe.

Petit point sur la grève, savoir si la cantine est concernée.

Communication faite par Pronote.

Question au sujet du forum des métiers : sous la forme d'une conférence. Aurons-nous le soutien des professeurs ?

Il sera sous la forme de soirées à thème avec des parents qui présenteraient leurs métiers.

Se mettre d'accord sur des dates ; les professeurs principaux en parleront aux quatrièmes, troisièmes.

Question au sujet du projet Athlétisme :

Un club a pris contact avec Mme CAMPAIN. Sur l'heure bleue le lundi entre 11h et midi. C'est un partenariat destiné aux élèves sixième et de cinquième.

Une communication a été faite. Une dizaine d'élèves sont concernés.

Ils sont sous la responsabilité du club d'athlétisme.

Question de parent : serait-il possible d'accueillir les élèves quand il pleut ?

La problématique est une problématique de moyens humains. C'est compliqué !

Voir avec le département si ce serait possible.

Il ne faudrait pas que ce soit un lieu utilisé par d'autres pendant les vacances et week-end.

Manque d'éclairage le matin, sur le chemin du retour le long de la voie ferrée !

Madame le Maire va se renseigner.

Question de parent : serait-il possible de remercier ceux qui sont investis ?

C'est une bonne idée en fin d'année. Les éco-camps représentent déjà un remerciement.

Question de parent : serait-il possible de demander aux élèves de sixième d'aller en étude ?

S'ils sont très nombreux, ils se retrouvent dans l'amphithéâtre ou la cour.

Systématiquement de 11h à 11h30, la cour est obligatoire.

Il faut que les élèves se responsabilisent !

Sont proposés : Service jeunesse, foyer ouvert en autonomie, CDI.

Le CDI est propice au travail. 30 h d'ouverture.

En étude, on incite les élèves au travail, à la lecture, de la recherche, faire des jeux de société.

S'ils ne font pas leurs devoirs au collège, ils le feront le soir.

Les élèves ont besoin de souffler, le climat scolaire sera plus apaisant.

Certains sont efficaces mais d'autres ont vraiment besoin d'avoir la possibilité de choisir entre ces trois espaces.

Le foyer n'est jamais ouvert de 8h à 10h.

Question de parent : système de compétence

Satisfaisant : assez de maîtrise

Les notes ne servent qu'à classer les élèves.

Un élève qui est dans le jaune c'est qu'il ne répond pas aux attendus.

Les élèves : les deux systèmes sont biens.

C'est un choix d'établissement. Une bonne réussite des élèves au lycée.

Le passage au lycée est forcément difficile car on leur demande plus d'autonomie.

Ce n'est pas une question de notes ! Ils doivent mieux s'organiser.

C'est l'équipe éducative qui va mettre les notes pour le brevet en fin d'année.

Un regard croisé est fait en LV1/LV2. La LV1 est favorisée.

Le positionnement est fait en fin d'année.

Question : Pas assez de planning clair pour le passage au self des ULIS. Voir emploi du temps PRONOTE. Il vient manger quand il veut. La plupart aime bien manger ensemble.

Question : infirmière, passage à l'infirmerie

Elle gère les informations. Lundi et jeudi.

En cas d'absence, l'élève est confié à la vie scolaire.

Les PAI sont notés sur Pronote. Attention, l'automédication est interdite au collège !

Question : vote pour les éco-camp ?

Dans la délégation à Mme CAMPAIN.

La Principale clôt la séance à : 19h33

